

LA COURONNE DE MARIE

« Bienheureuse êtes-vous, qui avez cru ce qui vous a été dit
de la part du Seigneur : avec le Christ vous régnerez à jamais. »

Vêpres de la fête de Marie-Reine



Prieuré Marie-Reine

195 rue de Bâle
68100 MULHOUSE
☎ : 03 89 44 66 93
@ : 68p.mulhouse@fsspx.fr

Oratoire Saint-Joseph

22 rue Ampère
68000 COLMAR

Chapelle N.-D. de la Ste-Espérance

37 rue Pasteur
90300 CRAVANCHE

Abbé Jean-Luc Radier

☎ : 06 14 77 90 46

Abbé Hervé Gresland

@ : ab.gresland@laposte.net

Abbé Louis-Marie Carlhian

☎ : 06 12 87 41 21

Mlle E. Ledermann (Librairie)

☎ : 06 88 25 04 46

Chers fidèles,

Il est impossible pour un vrai chrétien de bien juger et agir dans les événements et tribulations de ce monde, dans l'espace et le temps, d'une manière indépendante de son jugement et de ses actions pour son bonheur personnel.

Ainsi, par exemple, bien juger et agir en ce qui concerne la crise de l'Église ne peut se faire seulement du point de vue de son salut et de son bonheur personnels, par exemple pour avoir seulement pour soi la liberté de bénéficier d'assister à la messe selon le rite traditionnel dit « de Saint Pie V », sans considérer ce rite du point de vue du bien commun de toute l'Église, dont sont privées beaucoup d'âmes à cause de la nouvelle messe dite « de Paul VI ».



Jean-Paul II et Dom Gérard Calvet

SOMMAIRE

Le Mot du Prieur	p. 1
Les Sociétés <i>Ecclesia Dei</i> , trente ans après	p. 2
Calendrier	p. 4 et 5
La participation des fidèles au Sacrifice	p. 7
Annonces	p. 8

L'article de Monsieur l'abbé Gresland vous invitera à considérer combien le problème posé par le Motu Proprio *Traditionis custodes* remonte à un choix fait en 1988 par ceux qui ont répondu à l'invitation faite par le pape Jean-Paul II de ne pas suivre la Fraternité Saint Pie X dans le « schisme », en leur accordant la possibilité d'être reconnus canoniquement, et de pouvoir garder leur attachement à la liturgie traditionnelle. Qu'en était-il des motifs de leur choix : simple préférence, ou question de foi qui impliquait de ne pas accepter la nouvelle messe ni les erreurs du Concile Vatican II ? Une ambiguïté profonde a régné dans les relations de ces communautés et des fidèles « *Ecclesia Dei* » avec Rome et du coup avec les autorités diocé-

saines, ambiguïté que ces autorités tendaient à lever par des actes : par exemple assister de temps en temps à la nouvelle messe, ambiguïté que la Fraternité Saint Pie X a écartée à plusieurs reprises dans les divers moments de ses relations avec les mêmes autorités.

Au-delà du côté humain de ces problèmes, se trouve en jeu la question de notre manière d'aimer la messe et d'aimer la Tradition de l'Église, amour qui n'est pas le même que celui qui se base sur les jugements purement humains. Cet amour n'est pas de nous-même, mais celui que nous avons reçu de Dieu et qui est la conséquence de la foi et de la grâce dans notre âme. La vertu de charité nous fait aimer tout ce que Dieu aime et rejeter tout ce que Dieu rejette, et l'attachement qui en résulte est forcément exclusif, et rejette ce qui est contraire, même s'il est proposé par une autorité humaine, ecclésiastique ou politique, ou si le monde tend à nous faire accepter ces contraires.

Au-delà des autorités humaines, au-delà du monde, celui que nous avons le plus à craindre et qui peut nous faire perdre cet amour de Dieu et aban-

donner ce qu'il exige de nous, c'est sans aucun doute nous-même.

Se vaincre soi-même, pour ne plus suivre nos tendances désordonnées, nos mauvaises habitudes, les occasions de péché... et ne chercher dans nos choix et dans nos actes que la volonté de Notre-Seigneur Jésus-Christ, cela ne peut se séparer des bons jugements et des bonnes décisions à prendre pour le bien de toute l'Église, et pour le salut de toute la société humaine.

Les événements qui troublent les hommes doivent être médités par rapport à ce que nous en penserons le jour de notre mort, le jour de notre jugement, et à ce qui sera manifesté de nous-même publiquement au jugement général.

N'oublions pas pour cela cette partie du Magnificat : « *Il a déployé la puissance de son bras, Il a déposé les puissants de leurs trônes et a élevé les humbles, Il a rempli de biens les affamés, et renvoyé les riches les mains vides...* ».

Abbé Jean-Luc Radier +

Les sociétés *Ecclesia Dei*, trente ans après

Abbé Hervé Gresland



Créée en 1988 par le pape Jean-Paul II à la suite du sacre de quatre évêques par Mgr Lefebvre, la Commission *Ecclesia Dei* avait pour mission officielle de « *faciliter la pleine communion ecclésiale* » de ceux qui se séparaient alors de la Fraternité fondée par Mgr Lefebvre, tout en « *conservant leurs traditions spirituelles et liturgiques* ».

Sa mission officieuse, Mgr Lefebvre l'avait dévoluée : la Commission *Ecclesia Dei*, avait-il expliqué avec clairvoyance, « *est chargée de la récupération des traditionalistes pour les soumettre au Concile* »¹. Le temps lui a donné amplement raison.

Pour obtenir la reconnaissance canonique de l'Église conciliaire, les communautés *Ecclesia Dei* ont accepté de se taire sur les erreurs et scandales doctrinaux de la hiérarchie ecclésiastique, voire de les justifier. Elles ne dénoncent pas la nocivité de la nouvelle messe, du nouveau code de droit canonique, du dialogue interreligieux, de la liberté religieuse, etc., et leur contradiction avec l'enseigne-

ment traditionnel de l'Église. Ce silence est le prix à payer pour être reconnues officiellement et pouvoir exercer un ministère dans les diocèses.

En privé, certains membres de ces communautés reconnaissent les ravages du modernisme triomphant dans l'Église. Mais en public, ils sont muets sur les causes de la destruction de la foi dans les âmes, qu'ils ont pourtant comme tout prêtre le devoir de dénoncer et de combattre.

Mgr Lefebvre le prédisait déjà : « *Quand ils disent qu'ils n'ont rien lâché, c'est faux. Ils ont lâché la possibilité de contrer Rome. Ils ne peuvent plus rien dire. Ils doivent se taire étant donné les faveurs qui leur ont été accordées. Il leur est maintenant impossible de dénoncer les erreurs de l'Église conciliaire* »².

« *S'ils n'ont pas dit explicitement : nous acceptons le Concile et tout ce que Rome professe actuellement, implicitement ils le font. En se mettant entièrement dans les mains de l'autorité de Rome et des évêques, ils seront pratiquement obligés d'en arriver à être d'accord avec eux* »³.

LE MÉCANISME DE LA DÉRIVE

Quand on donne un enseignement qui, sans positivement approuver les erreurs modernistes, ne les condamne plus, petit à petit le jugement sur la crise de l'Église dégénère. Cette compromission amène

2. Entretien avec Mgr Marcel Lefebvre, *Fideliter* n° 79 de janvier-février 1991.

3. Conférence à Flavigny, décembre 1988 ; *Fideliter* n° 68, mars-avril 1989.

1. Entretien à Radio Courtoisie, le 22 novembre 1989.

inévitablement à relativiser la portée des erreurs modernistes, à ne plus bien distinguer l'erreur et le mal.

Dom Gérard, supérieur du monastère du Barroux, avait déclaré que la reconnaissance de son monastère par Rome n'était accompagnée « d'aucune contrepartie doctrinale ou liturgique », et que « nul silence ne serait imposé à sa prédication antimoderniste »⁴. Las ! La chute fut rapide. Quelques années plus tard, le monastère du Barroux se faisait le défenseur du concile Vatican II et de la liberté religieuse. Il publiait en 1993 un ou-



vrage *Oui ! le Catéchisme de l'Eglise catholique !* en réponse à la Fraternité Saint-Pie X qui voyait en lui l'exposé de la foi de l'Eglise conciliaire. Et dom Gérard devait déclarer : « *Nous acceptons tout le Magistère de l'Eglise, d'hier, d'aujourd'hui et de demain* »⁵.

C'est qu'il est très difficile de demeurer intègre dans un milieu contaminé. L'homme est influencé profondément par le milieu dans lequel il vit. Il y a là une loi inscrite au plus profond de la nature humaine, l'homme étant fait pour vivre en société.

Les prêtres spécialement sont réduits au silence par les rouages de la machinerie ecclésiastique. Le prêtre rallié est tiraillé entre son désir de bien faire, et son obéissance à l'évêque du lieu et au pape. Ses sermons s'en ressentent obligatoirement. La table de presse, les revues aussi. Par sa soumission publique à la hiérarchie, il trompe les âmes en faisant croire que la situation de l'Eglise est normale ; il ne dit pas publiquement que l'Eglise conciliaire met la foi des fidèles en danger ; il ne prêche pas que la nouvelle messe est mauvaise, dangereuse pour la foi. De fait, ces sociétés préfèrent la messe traditionnelle, mais pas pour des motifs de foi ; elles admettent la légitimité du nouveau rite, et que la vraie messe soit la forme « extraordinaire » du rite romain.

« TELS QUE NOUS SOMMES »

Le supérieur de la Fraternité Saint-Pierre en France déclarait il y a quelques années : « *Quel encouragement de nous voir ainsi acceptés par l'Eglise, par la bouche du Souverain Pontife, tels que nous sommes, tels que nous avons été fondés, tels que nous avons été reconnus lorsque le Saint-Siège nous a érigés comme société de vie apostolique de droit pontifical* »⁶.

« Acceptés tels que nous sommes » : c'est ce qu'il veut croire, mais dès le départ ils ont été acceptés

tels que Rome espérait qu'ils allaient devenir à la longue.

Dès 1988 le cardinal Decourtray, président de la Conférence des évêques de France, déclarait devant tous ses collègues : « *Il est clair qu'ils doivent progresser sur le chemin de l'adhésion véritable au Concile dans sa totalité* »⁷.

Rome est patiente, elle a pris son temps, celui d'une génération. Là encore Mgr Lefebvre l'avait dit : « *Ils iront doucement, lentement, mais sûrement* »⁸.

EN 2021, UNE NOUVELLE ÉTAPE

Dans un article précédent, nous avons vu la décision prise par le pape François en juillet dernier⁹ de restreindre et marginaliser au maximum la célébration de la messe traditionnelle.

François rappelle que la célébration du rite ancien est subordonnée à l'adhésion pleine et entière au concile Vatican II et à tout le magistère post-conciliaire, qui est un impératif pour tous. Les évêques devront veiller à ce que les groupes qui seront encore autorisés à utiliser l'ancien rite « *n'excluent pas la validité et la légitimité de la réforme liturgique, des dispositions du Concile Vati-*

4. Déclaration du 18 août 1988.

5. *Ouest-France* des 11-12 février 1995.

6. M. l'abbé Ribeton, sermon du 16 novembre 2013, à l'occasion des 25 ans de la Fraternité Saint-Pierre.

7. Discours devant l'assemblée plénière des évêques à Lourdes, le 22 octobre 1988.

8. Conférence à Flavigny, décembre 1988 ; *Fideliter* n° 68, mars-avril 1989.

9. Par le motu proprio *Traditionis custodes* du 16 juillet.

Novembre 2021

	<p>PRIEURE MARIE-REINE 195, rue de Bâle F-68100 MULHOUSE Tél : 03 89 44 66 93 Courriel : 68p.mulhouse@fsspx.fr</p> <p>M. l'abbé Jean-Luc Radier, 06 14 77 90 46</p>	<p>CHAPELLE N-D DE LA SAINTE-ESPERANCE 37, Rue Pasteur F-90300 CRAVANCHE</p>	<p>ORATOIRE SAINT-JOSEPH 22, rue Ampère F-68000 COLMAR</p>	
Lu 1^{er}	Fête de Tous les Saints (1 ^e cl.) Fête d'obligation	<p>M. l'abbé Gresland 10h45 Grand-Messe puis confessions 17h30 Vêpres et Salut du Saint-Sacrement</p>	<p>M. l'abbé Le Roux 8h00 Chapelet 8h30 Grand-Messe</p>	<p>9h30 Chapelet 10h00 Grand-Messe</p>
Ma 2	Commemoration de tous les fidèles défunts (1 ^e cl.)	<p>Messe lue (2^e du 2 novembre) 7h45 Messe lue (3^e du 2 novembre) 18h00 Chapelet 18h30 Messe chantée de Requiem et absoute</p>	<p>7h00 Messe lue (2^e du 2 novembre) 7h30 Messe lue (3^e du 2 novembre) 18h00 Chapelet 18h30 Messe chantée de Requiem pour les défunts de l'Oratoire et absoute</p>	
Me 3	Férie (IV ^e cl.) <i>Strasbourg : Saint Pirmin, Ev. et Conf. (III^e cl.)</i>	<p>18h00 Chapelet 18h30 Messe lue</p>		
Je 4	Saint Charles Borromée, Ev. et Conf. (III ^e cl.) Mémoire des Saints Vital et Agricola, Martyrs	<p>7h15 Messe lue</p>	<p>18h00 Chapelet 18h30 Messe lue</p>	<p>18h00 Chapelet 18h30 Messe lue</p>
Ve 5	Férie (IV ^e cl.) 1^{er} vendredi du mois	<p>17h20 Heure sainte 18h30 Messe lue du Sacré-Cœur</p>		<p>18h00 Chemin de Croix 18h30 Messe lue du Sacré-Cœur 19h15 Heure sainte</p>
Sa 6	De la Sainte Vierge au samedi (IV ^e cl.) 1^{er} samedi du mois	<p>7h15 Messe lue 17h50 Office du Rosaire 18h30 Messe lue du Cœur Immaculé de Marie</p>		<p>18h30 Messe lue du Cœur Immaculé de Marie pour les vocations sacerdotales et religieuses 19h15 Office du Rosaire</p>
Di 7	24 ^{ème} dimanche après la Pentecôte (II ^e cl.) (5 ^e après l'Épiphanie)	<p>10h45 Grand-Messe puis confessions Quête pour le Prieuré 17h30 Vêpres et Salut du Saint-Sacrement</p>	<p>M. l'abbé Gresland 8h00 Chapelet 8h30 Grand-Messe Quête pour les fleurs</p>	<p>9h30 Chapelet 10h00 Grand-Messe Croisade eucharistique à l'issue de la Messe Quête pour le projet de façade</p>
Lu 8	Férie (IV ^e cl.) Mémoire des Quatre Saints Couronnés, Martyrs	<p>18h00 Chapelet 18h30 Messe lue</p>		
Ma 9	Dédicace de Saint Jean de Latran (II ^e cl.) Mémoire de Saint Théodore, Martyr	<p>18h00 Chapelet 18h30 Messe lue 19h30 Catechisme pour adultes</p>		
Me 10	Saint André Avellin, Confesseur (III ^e cl.) Mémoire des SS Thryphon et ses Compagnons, Martyrs	<p>7h15 Messe lue 15h00 Catechisme pour enfants</p>	<p>17h00 Catechisme 18h00 Chapelet 18h30 Messe lue</p>	<p>16h30 Catechisme pour enfants 18h00 Chapelet 18h30 Messe lue</p>
Je 11	Saint Martin, Evêque et Confesseur (III ^e cl.) Mémoire de Saint Menne, Martyr	<p>18h00 Chapelet 18h30 Messe lue</p>		
Ve 12	Saint Martin 1 ^{er} , Pape et Martyr (III ^e cl.)	<p>18h00 Chapelet 18h30 Messe lue</p>		
Sa 13	Saint Didace, Confesseur (III ^e cl.)	<p>7h15 Messe lue 18h00 Chapelet 18h30 Messe lue</p>		<p>18h00 Chapelet 18h30 Messe lue Reunion de la JTC : Messe, conférence, repas</p>
Di 14	25 ^{ème} dimanche après la Pentecôte (II ^e cl.) (6 ^e après l'Épiphanie)	<p>10h45 Grand-Messe puis confessions 17h30 Vêpres et Salut du Saint-Sacrement Croisade Eucharistique à l'issue de la Messe</p>	<p>M. l'abbé Carhian 8h00 Chapelet 8h30 Grand-Messe Croisade Eucharistique à l'issue de la Messe Cercle Saint Pie X</p>	<p>M. l'abbé Gresland 18h00 Chapelet 18h30 Messe lue Reunion de la JTC : Messe, conférence, repas</p>
		Vente de gâteaux pour les pèlerinages (+ apéritif à Colmar)		
				<p>9h30 Chapelet 10h00 Grand-Messe</p> <p style="text-align: right;">M. l'abbé Radier</p>

				18h00 Chapelet 18h30 Messe lue		
Lu 15	Saint Albert le Grand, Evêque et Docteur (III ^e cl.)			18h00 Chapelet 18h30 Messe lue 19h30 Cercle Saint Pie X		
Ma 16	Sainte Gertrude, Vierge (III ^e cl.)			18h00 Chapelet 18h30 Messe lue 19h30 Cercle Saint Pie X		
Me 17	Saint Grégoire le Thaumaturge, Ev. et Conf. (III ^e cl.)			15h00 Catéchisme pour enfants	17h00 Catéchisme 18h00 Chapelet 18h30 Messe lue	16h30 Catéchisme pour enfants 18h00 Chapelet 18h30 Messe lue
Je 18	Dédicace des Basiliques S. Pierre et S. Paul (III ^e cl.)			18h00 Chapelet 18h30 Messe lue		
Ve 19	Sainte Elisabeth de Hongrie, Veuve (III ^e cl.) Mémoire de Saint Pontien, Pape et Martyr			18h00 Chapelet 18h30 Messe lue		
Sa 20	Saint Félix de Valois, Confesseur (III ^e cl.)			7h15 Messe lue 18h00 Chapelet 18h30 Messe lue		18h00 Chapelet 18h30 Messe lue 19h30 Cercle Saint Pie X
Di 21	26 ^{ème} et dernier dimanche après la Pentecôte (II ^e cl.)			10h45 Grand-Messe puis confessions Pas de Vêpres	M. l'abbé Gresland 8h00 Chapelet 8h30 Grand-Messe	9h30 Chapelet 10h00 Grand-Messe
Lu 22	Sainte Cécile, Vierge et Martyre (III ^e cl.)			18h00 Chapelet 18h30 Messe lue		
Ma 23	Saint Clément I ^{er} , Pape et Martyr (III ^e cl.) Mémoire de Sainte Félicité, Martyre			18h00 Chapelet 18h30 Messe lue 19h30 Catechisme pour adultes		
Me 24	Saint Jean de la Croix, Confesseur et Docteur (III ^e cl.) Mémoire de Saint Chrysogone, Martyr			15h00 Catéchisme pour enfants	17h00 Catéchisme 18h00 Chapelet 18h30 Messe lue	16h30 Catéchisme pour enfants 18h00 Chapelet 18h30 Messe lue
Je 25	Sainte Catherine d'Alexandrie, V. et M. (III ^e cl.)			18h00 Chapelet 18h30 Messe lue		
Ve 26	Saint Sylvestre, Abbé (III ^e cl.) Mémoire de Saint Pierre d'Alexandrie, Ev. et M.			18h00 Chapelet 18h30 Messe lue		
Sa 27	De la Sainte Vierge au samedi (IV ^e cl.)			7h15 Messe lue	14h30 : Récollection de l'Avent à Colmar 17h45 Salut du Saint-Sacrement avec chapelet 18h30 Messe lue	
Di 28	1 ^{er} dimanche de l'Avent (I ^e cl.)			10h45 Grand-Messe puis confessions 17h30 Vêpres et Salut du Saint-Sacrement	Prêtre de Menzingen 8h00 Chapelet 8h30 Grand-Messe	M. l'abbé Gresland 8h00 Chapelet 8h30 Grand-Messe M. l'abbé Radier 9h30 Chapelet 10h00 Grand-Messe
Lu 29	Férie (IV ^e cl.) Mémoire de Saint Saturnin, Martyr Début de la neuvaine préparatoire à la fête de l'Immaculée Conception			18h00 Chapelet 18h30 Messe lue	14h30 : Récollection de l'Avent à Mulhouse	
Ma 30	Saint André, Apôtre (II ^e cl.)			18h00 Chapelet 18h30 Messe lue 19h30 Catechisme pour adultes		

can II et du Magistère des Souverains Pontifes »¹⁰. Les prêtres et les sociétés qui, par concession, gardent encore la messe traditionnelle, doivent donner des marques tangibles d'alignement, par exemple en prenant part aux offices avec la nouvelle messe.

Le pape Benoît XVI l'avait déjà dit clairement : « Pour vivre la pleine communion, les prêtres des communautés qui adhèrent à l'usage ancien ne peuvent pas, par principe, exclure la célébration selon les nouveaux livres. L'exclusion totale du nouveau rite ne serait pas cohérente avec la reconnaissance de sa valeur et de sa sainteté »¹¹. La différence avec François est que celui-ci est autoritaire et prend les moyens d'être obéi.

Quant aux évêques, ils veulent que ces communautés soient plus « solubles » dans la réalité et la vie des diocèses.

LA RÉACTION DES SOCIÉTÉS CONCERNÉES

L'un des effets produits par le *motu proprio*, et qui était certainement visé, a été de produire de la part des sociétés *Ecclesia Dei* un concert d'adhésion au concile Vatican II et une reconnaissance, non seulement de la validité, mais aussi de la bonté du *novus ordo*. Cette approbation fragilise encore davantage la situation de ces sociétés, et rend de plus en plus difficile toute critique du Concile, ou encore leur refus de célébrer ou de concélébrer de temps à autre la nouvelle messe.

La situation vécue par la Fraternité Saint-Pierre à Dijon, où l'exigence de la concélébration a été brandie par l'évêque, Mgr Roland Minnerath, pour justifier l'exclusion de la société du diocèse, risque de se reproduire.

Un diocèse regardé en France avec attention, celui de Paris, a tracé sa ligne de conduite. Par une lettre du 8 septembre, l'archevêque Mgr Michel Aupetit a fixé les règles d'application du *motu proprio Traditionis custodes* dans son diocèse. Il réduit de façon drastique le nombre de sanctuaires dans lesquels la messe traditionnelle pourra désormais être célébrée : seulement cinq églises de la capitale, quand jusqu'ici elle était célébrée dans une quinzaine de lieux. « Pourront y célébrer selon l'ancienne forme, les prêtres qui en ont reçu la mission écrite de ma part. » Et il ajoute : « Je souhaite, pour favoriser davantage la communion, que les prêtres appelés

soient ouverts aux deux missels ». En clair, cela signifie la célébration, au moins occasionnelle, de la nouvelle messe.

QUEL SERA LE SORT DES COMMUNAUTÉS ECCLESIA DEI ?

Les « ecclésiadéistes » ont eu beau donner quantité de signes de soumission, allant jusqu'à justifier la liberté religieuse ou la réunion d'Assise, louant « saint » Jean-Paul II... : rien n'y fait. Quels que soient les concessions qu'on fait à la Révolution, les gages qu'on lui apporte, celle-ci n'est jamais satisfaite. Elle en veut toujours plus, et broie ceux qui pensent pouvoir collaborer avec elle, montrant leur méconnaissance des processus révolutionnaires.

Voyant que le piège se referme, les Instituts *Ecclesia Dei* vont-ils se ressaisir ? Ou bien, pour sauver leur tête, vont-ils courber un peu plus l'échine ? Malheureusement leur attitude depuis trente ans laisse peu d'espoir.

Réunis le 31 août dernier, douze supérieurs de ces Instituts installés en France ont signé une lettre commune dans laquelle ils

font part de leur réaction au *motu proprio Traditionis custodes* du pape François.

Ils protestent de leur adhésion au Magistère de Vatican II et d'après, et se tournent vers les évêques de France, dans un langage pathétique et larmoyant, afin d'implorer leur compréhension et leur miséricorde. « Pas un mot sur la nocivité foncière de la nouvelle messe de Paul VI. Pas un mot sur les fruits amers du Concile. Pas un mot sur l'accélération consternante de la crise de l'Eglise sous le pape François »¹².

Pour conserver la messe traditionnelle, les douze supérieurs revendiquent le « charisme » propre de leurs sociétés, qui les autorise à faire exception. Mais si nous voulons la messe traditionnelle, ce n'est pas égoïstement pour nous, c'est pour toute l'Eglise ! Et nous ne luttons pas seulement pour la messe traditionnelle, mais pour la foi catholique, la doctrine immuable, la morale et les sacrements de toujours, et donc contre les erreurs qui s'y opposent.

La situation présente nous montre une nouvelle fois que la seule position vraie et solide est celle de la Fraternité Saint-Pie X. Une position qui ne varie pas, c'est ce qui lui donne sa crédibilité. ■



Jean-Paul II recevant des membres de la Fraternité Saint-Pierre

10. Article 3 § 1 du *motu proprio*.

11. Lettre à tous les évêques, 7 juillet 2007.

12. Abbé Gleize, *La Porte Latine*, 3 septembre 2021.

La participation des fidèles au Sacrifice de la Messe

Pie XII, encyclique *Mediator Dei*



LES FIDÈLES N'EXERCENT PAS LE SACERDOCE AU SENS STRICT

Il est donc nécessaire, Vénérables Frères, que tous les chrétiens considèrent comme un devoir principal et un honneur suprême de participer au sacrifice eucharistique, et cela, non d'une manière passive et négligente et en pensant à autre chose, mais avec une attention et une ferveur qui les unissent étroitement au Souverain Prêtre, selon la parole de l'Apôtre : « *Ayez en vous les sentiments qui étaient dans le Christ-Jésus* » (Philippiens 2, 5) offrant avec lui et par lui, se sanctifiant en lui.



Assurément le Christ est prêtre, mais il est prêtre pour nous, non pour lui, car il présente au Père éternel des prières et des sentiments religieux au nom du genre humain tout entier, de même il est victime, mais pour nous, puisqu'il se met lui-même à la place de l'homme coupable. Le mot de l'Apôtre : « *Ayez en vous les sentiments qui étaient dans le Christ Jésus* », demande donc de tous les chrétiens qu'ils reproduisent, autant qu'il est humainement possible, les sentiments dont était animé le divin Rédempteur lorsqu'il offrait le sacrifice de lui-même, c'est-à-dire qu'ils reproduisent son humble soumission d'esprit, qu'ils adorent, honorent, louent et remercient la souveraine majesté de Dieu. Il demande encore d'eux-mêmes qu'ils prennent en quelque sorte la condition de victime, qu'ils se soumettent complètement aux préceptes de l'Évangile, qu'ils s'adonnent spontanément et volontiers à la pénitence, et que chacun déteste et expie ses fautes. Il demande enfin que tous avec le Christ nous mourions mystiquement sur la croix, de manière à pouvoir faire nôtre la pensée de saint Paul : « *Je suis crucifié avec le Christ* » (Galates 2, 19). Du fait cependant que les chrétiens participent au sacrifice eucharistique, il ne s'ensuit pas qu'ils jouissent également du pouvoir sacerdotal. Il est absolument nécessaire que vous exposiez cela clairement aux yeux de vos fidèles.

Il y a en effet, Vénérables Frères, des gens qui, se rapprochant d'erreurs jadis condamnées (Concile de Trente, Session 23), enseignent aujourd'hui que dans le Nouveau Testament, le mot « *sacerdoce* » désigne uniquement les prérogatives de quiconque a été purifié dans le bain sacré du baptême ; de même, disent-ils, le précepte de faire ce qu'il avait fait, donné par Jésus-Christ à ses apôtres durant la dernière Cène, vise directement toute l'Église des chrétiens, et c'est par conséquent plus tard seulement qu'on en est arrivé au sacerdoce hiérarchique. C'est pourquoi, ils prétendent que le peuple jouit d'un véritable pouvoir sacerdotal, et que le prêtre agit seulement comme un fonctionnaire délégué par la communauté. A cause de cela, ils estiment que le sacrifice eucharistique est au sens propre une « *concélebration* », et que les prêtres devraient « *concélebrer* » avec le peuple présent, plutôt que d'offrir le sacrifice en particulier en l'absence du peuple.

Combien des erreurs captieuses de ce genre contredisent aux vérités que Nous avons affirmées plus haut, en traitant de la place que tient le prêtre dans le Corps mystique du Christ, il est superflu de l'expliquer. Nous estimons cependant devoir rappeler que le prêtre remplace le peuple uniquement parce qu'il représente la personne de Notre-Seigneur Jésus-Christ en tant que Chef de tous les membres s'offrant lui-même pour eux ; quand il s'approche de l'autel, c'est donc en tant que ministre du Christ, inférieur au Christ, mais supérieur au peuple. Le peuple, au contraire, ne jouant nullement le rôle du divin Rédempteur, et n'étant pas conciliateur entre lui-même et Dieu, ne peut en aucune manière jouir du droit sacerdotal.

Ces vérités sont de foi certaine ; les fidèles cependant offrent eux aussi la divine Victime, mais d'une manière différente.

Ceci a déjà été très clairement affirmé par certains de Nos prédécesseurs et par les docteurs de l'Église. « *Non seulement – ainsi parle Innocent III, d'immortelle mémoire – les prêtres offrent, mais aussi tous les fidèles, car ce qui s'accomplit d'une manière spéciale par le ministère des prêtres se fait d'une manière universelle par le vœu des fidèles* » (*De Sacro Altaris Mysterio*, III, 6). Et Nous aimons à citer en cette matière au moins une affirmation de saint Robert Bellarmin, prise entre beaucoup d'autres : « *Le sacrifice, dit-il, est offert principalement dans la personne du Christ. C'est pourquoi l'offrande qui suit la consécration atteste en quelque sorte que toute l'Église consent à l'oblation faite par le Christ et offre avec lui* » (*De Missa*) (à suivre). ■

ACTIVITÉS A PRÉVOIR*(mises à jour : en italique)***Catéchisme des enfants**➤ **Mulhouse - Colmar - Cravanche**

Novembre : 10, 17 et 24

Décembre : 1^{er}, 8 et 15

Janvier : 5, 12, 19 et 26

Catéchisme pour adultes➤ **Mulhouse**

Novembre : les mardis 2, 9, 23 et 30 de 19h30 à 20h30

Cercle Saint-Pie X➤ **Mulhouse**

Mardi 16 novembre à 19h30

➤ **Colmar**

Samedi 20 novembre à 19h30

➤ **Cravanche**

Dimanche 14 novembre

Croisade Eucharistique➤ **Colmar**

Dimanche 7 novembre à 11h30

➤ **Mulhouse**

Dimanche 14 novembre à 12h15

➤ **Cravanche**

Dimanche 14 novembre à 10h00

Ventes de gâteaux pour les pèlerinages➤ **Les 3 chapelles**

Dimanche 14 novembre

Quêtes spéciales➤ **Mulhouse**

7 novembre : Prieuré

➤ **Colmar**

7 novembre : Future façade

➤ **Cravanche**

7 novembre : Fleurs

Du 30 octobre au 1^{er} novembre

➤ Pèlerinage international du Christ-Roi à Lourdes

Samedi 27 novembre➤ *Colmar : récollection de l'Avent pour tous les fidèles***Dimanche 28 novembre**➤ *Mulhouse : récollection de l'Avent pour tous les fidèles***Mercredi 8 décembre**➤ *Mulhouse et Colmar : procession de l'Immaculée Conception***Dimanche 12 décembre**➤ *Dans les trois chapelles : Marché de Noël***Dimanche 9 janvier**➤ *Mulhouse : Fête des Rois***Dimanche 16 janvier**➤ *Colmar : Fête des Rois***RETRAITES SPIRITUELLES****Saint Ignace Messieurs**

➤ 29 octobre-3 novembre :

Caussade

- 8-13 novembre : Gastines
- 10-15 novembre : Caussade
- 22-27 novembre : Pointet
- 3-8 décembre : Caussade
- 6-11 décembre : Gastines
- 26-31 décembre : Pointet
- 26-31 décembre : Enney
- 26-31 décembre : Caussade

Saint Ignace Dames

- 8-13 novembre : Enney
- 8-13 novembre : Pointet
- 22-27 novembre : Gastines
- 26 novembre-1^{er} décembre : Bitche
- 6-11 décembre : Pointet

Montfortaine (mixte)

- 6-11 décembre : Moulin du Pin
- 17-22 janvier : Moulin du Pin

INDULGENCES PLÉNIÈRES

Une indulgence plénière par jour, applicable seulement aux âmes du Purgatoire, est accordée aux fidèles du **1^{er} au 8 novembre**. Si les conditions sont imparfaitement remplies, l'indulgence serait partielle.

Conditions générales

- Confession dans les huit jours précédents ou suivants.
- Communion le jour même.
- Prières aux intentions du Souverain Pontife le jour même (*Pater* et *Ave*, ou autre) (Intentions : exaltation de la Sainte Église ; extirpation des hérésies ; propagation de la Foi ; conversion des pécheurs ; paix entre les Princes chrétiens).
- Exclure toute affection à tout péché, même véniel.

Œuvre prescrite

- **Le 2 novembre** : visite d'une église en y récitant un *Pater* et un *Credo*.
- **Du 1^{er} au 8 novembre** : visite d'un cimetière en y priant pour les défunts, au moins mentalement.

CONFESSIONS**À Mulhouse**

- Le dimanche : voir calendrier
- En semaine : pendant le chapelet de 18h ; sur demande après les Messes ou sur rendez-vous

À Colmar

- Le dimanche : une heure avant la Grand-Messe
- En semaine : 3/4 d'heure avant la Messe et sur demande après

À Cravanche

- 1/2 heure avant toutes les Messes

INTENTIONS DU MOIS**Croisade eucharistique :**

- Que le bon Dieu suscite les saints dont le monde a besoin

Rosaire vivant :

- Pour les âmes du Purgatoire

CARNET PAROISSIAL

*A été honoré
de la sépulture ecclésiastique*

➤ M. Joseph Ritzenthaler, le 14 octobre 2021 à Colmar, décédé le 9 octobre à l'âge de 79 ans.

*Nous prions pour nos défunts
du mois de novembre*

À Mulhouse

M. Jean-Jacques Ast, + 1995 à 61 ans
M. Bernard Batto, + 2003 à 73 ans
Mme Bernadette Cuny, + 2008 à 96 ans
M. Médard Heyer, + 2009 à 76 ans
M. Jean Ehret, + 2015 à 88 ans
Mme Odile Ast, + 2018 à 82 ans

À Colmar

M. Alexandre Buchmann, + 1986 à 82 ans
M. Joseph Senentz, + 1992 à 70 ans
Mme Léonie Joggerst, + 1993 à 92 ans
Mme Rolande Luisin, + 2002 à 69 ans
Mme Philomène Kalk, + 2003 à 93 ans
Mlle Marie Ritzenthaler, + 2004 à 75 ans
Mme Marie-Madeleine Karcher, + 2008 à 97 ans
Mme Jacqueline Bernouille, + 2009 à 82 ans
Mme Maria Lelarge, + 2014 à 86 ans
M. Raoul Lelarge, + 2016 à 86 ans
Mme Marie-Eugénie Kayser, + 2018 à 94 ans

À Cravanche

M. Albert Verthe, + 1995 à 88 ans
Mme Mireille Dixte, + 2003 à 90 ans
Mme Catelle Martin, + 2005 à 79 ans
Mlle Isabelle Marti, + 2006 à 61 ans

NEUVAIN À L'IMMACULÉE CONCEPTION

Du 29 novembre au 7 décembre

Prière de saint Pie X

Vierge très Sainte, qui avez plu au Seigneur et êtes devenue sa Mère, Vierge Immaculée dans votre corps, dans votre âme, dans votre foi, et dans votre amour, de grâce, regardez avec bienveillance les malheureux qui implorent votre puissante protection.

Le serpent infernal, contre lequel fut jetée la première malédiction, continue, hélas ! à combattre et à tenter les pauvres fils d'Eve.

Ô vous, notre Mère bénie, notre Reine et notre Avocate, vous qui avez écrasé la tête de l'ennemi dès le premier instant de votre Conception, accueillez nos prières, et, nous vous en conjurons, unis à vous en un seul cœur, présentez-les devant le Trône de Dieu, afin que nous ne nous laissions jamais prendre aux embûches qui nous sont tendues, mais que nous arrivions tous au port du salut, et qu'au milieu de tant de périls, l'Église et la société chrétienne chantent encore une fois l'hymne de la délivrance, de la victoire et de la paix.
Ainsi soit-il !

Trois fois l'invocation

« Ô Marie conçue sans péché, priez pour nous qui avons recours à vous ! »